

DANS LA TEMPÊTE, GARDONS LE CAP ! C'est le titre d'un très bon article de Christian Sauce (page N°2), pour marquer son retour à l'écriture sur notre Bulletin académique. Un grand merci Cher Camarade pour ce que tu es et ce que tu as fait pour l'EPP et pour les collègues qui n'ont pas cessé de demander de tes nouvelles.

Tous ensemble, faisons-nous entendre avant la rencontre salariale !

Dans le cadre de la journée nationale de grève et de manifestations, appelée par CGT, Solidaires et FO, et soutenue par la FSU, le SNUEP-FSU appelle les professeur-es de lycée professionnel à se mobiliser massivement, par la grève et dans les manifestations, pour l'augmentation significative de la valeur du point d'indice de la Fonction publique la revalorisation des carrières et grilles de rémunération, pour des mesures de rattrapage de la perte du pouvoir d'achat. Lire le tract SNUEP-FSU

Accès au corps des agrégés pour les PLP: quelle hypocrisie ?

Sollicités par quelques adhérents sur les chances pour un-e PLP d'accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude, nous pensons qu'il est indispensable de faire le point à ce sujet pour l'ensemble des collègues.

Il est tout à fait possible de postuler tel que le stipule la note de service n° 48 du 24 décembre 2015, elle-même fondée sur un décret de loi de juillet 1972 :

« - être, au 31 décembre 2015, professeur certifié, professeur de lycée professionnel ou professeur d'éducation physique et sportive quel que soit le mode d'accès au corps ; les professeurs de lycée professionnel doivent être proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé, sauf avis circonstancié des corps d'inspection...

- l'accès au corps des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude repose sur un acte de candidature que l'agent devra engager individuellement. Cette possibilité de candidater est ouverte dans toutes les disciplines d'agrégation, y compris celles pour lesquelles aucun concours de recrutement n'a été organisé ces dernières années.»

C'est ainsi que chaque année plusieurs PLP font acte de candidature. Il y a d'abord une sélection académique ; puis les dossiers validés par la CAP académique des agrégés sont étudiés en CAP nationale des agrégés.

Mais c'est là que les choses commencent à se gâter. Dans cette commission nationale ne siège aucun syndicat des PLP. Ensuite, les inspecteurs qui donnent les avis sont des IPR et non des IEN. Ils ne connaissent pas le corps des PLP. Tant et si bien qu'au cours de la dernière décennie, **un seul PLP** a ainsi été promu au niveau national au corps des agrégés. Et il n'était pas de l'académie de Bordeaux. C'était en 2010 !!!

Quelle hypocrisie donc ! Les PLP peuvent s'inscrire, ils ont tous les droits pour le faire...mais une chance infinitésimale d'être promus ! Cette situation est insupportable et nous tenons bien en tant que syndicat représentatif des PLP à faire bouger les choses dans l'intérêt de nos collègues.

N.B : en 2015, 304 promus pour 155000 promouvables. Parmi ces 304, 0 PLP, 20 PEPS et tout le reste des certifiés de LGT ou du supérieur.

DANS LA TEMPÊTE, GARDONS LE CAP !

Je vais vous parler d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître. 1959 : De Gaulle crée les CET (ancêtre du LP) en remplacement des Centres d'apprentissage, affirmant que c'était à l'état et non pas au patronat de former professionnellement sa jeunesse. L'enseignement professionnel en formation initiale sous statut scolaire était né. Il n'aura de cesse d'accueillir de plus en plus d'élèves jusqu'en 1981: 383000 élèves en 1961, 650000 en 1971, 800000 en 1981. Ce sont les années de gloire avec la création du Bac pro en 1985, après les deux années de BEP.

Mais l'on va très vite comprendre que la priorité donnée à la formation professionnelle dans nos établissements et écrite dans la loi Carraz de 1985 (« Les formations professionnelles du second degré sont dispensées essentiellement dans les lycées professionnels et dans les lycées professionnels agricoles. »), ne va pas perdurer. Dès mai 1991, dans son discours de politique générale, la nouvelle Première Ministre, Mme Edith Cresson, va immédiatement ouvrir la boîte à Pandore : « Je souhaite encourager, dès le collège, l'ouverture réelle au monde des entreprises, organiser une meilleure articulation avec un apprentissage rénové, revalorisé et étendu.» De lois en lois (1992, 1996, 2002...), cette politique d'incitation à réorienter des jeunes vers la formation par apprentissage va finir par impacter nos lycées professionnels : 750000 élèves en 1991 puis 705000 élèves en 2001, année de création par Mélenchon du Lycée des Métiers dont la labellisation encourage à la mixité des publics : élèves, apprentis, formation continue ! Et pour être plus clair encore, penchons-nous sur l'évolution du nombre d'apprentis en France : 350000 apprentis en 1960, **232000** en 1971..., mais 365000 en 2001 et 426000 en 2011 (dont les 2/3 en niveau V et IV) ! Incontestablement, ces politiques successives de promotion forcenée de l'apprentissage auront en partie atteint leur but puisque aujourd'hui nos LP et EREA n'accueillent plus que 660000 élèves. Au passage, n'oublions pas d'égratigner le bac pro 3 ans qui nous a fait perdre quelques milliers d'élèves !

MAIS, revenons un instant sur le nombre d'apprentis 2011 : 426000. La courbe a alors atteint son sommet puisqu'en 2014, la France ne comptait plus (si l'on peut le dire ainsi) que 400000 apprentis ! Les dispendieux moyens mis pour le relancer encore et encore n'y font rien : l'apprentissage régresse et nos LP font de la résistance, car en période de forte crise de l'emploi, les patrons proposent de moins en moins de contrats et l'Ecole reste un refuge sûr pour apprendre durablement un métier.

Défendre becs et ongles notre enseignement professionnel public n'est pas qu'une volonté de repli sur soi corporatiste. C'est un combat pour l'avenir de nos enfants et de notre société. Si l'on n'y prend garde, si l'on ne résiste pas, ce sont nos LP qui vont disparaître. Suis-je assez clair ? Pour preuve, les propositions de Bertrand Martinot, ancien délégué à l'emploi et à la formation professionnelle sous Sarko one : « *Faire de l'apprentissage la voie de la formation professionnelle initiale de droit commun. Cela passe corrélativement par la mise en extinction progressive et ordonnée des lycées professionnels, en lien avec les capacités d'absorption des entreprises qui, elles-mêmes, devront investir bien davantage dans l'apprentissage.*» JDD 17/01/2016 Et cela va tout à fait dans le sens de ce que sous entend le PR dans son discours de lundi : « *L'apprentissage doit être une grande priorité et là encore, des mesures seront prises. Le gouvernement élargira l'offre et les périodes de formation, il ouvrira les titres du ministère du Travail, permettant ainsi d'offrir de nouveaux débouchés, ce qui permettra des entrées en apprentissage tout au long de l'année. Nous, ce que nous voulons, c'est que les jeunes puissent entrer en permanence dans ce dispositif d'apprentissage ; et que les employeurs puissent multiplier les accueils pour ces jeunes, en portant ce message que l'apprentissage est une filière de réussite et une filière d'excellence.*»

Nous avons l'habitude des tempêtes. Elles sont de plus en plus nombreuses. Mais nous avons résisté et nous résisterons encore, dignement, pour la culture et l'éducation. Restons fiers de ce que nous faisons pour les jeunes de notre pays. Cela va dans le sens de l'Histoire. Personne ne nous le prendra.

Christian Sauce

PS : Je suis heureux de vous retrouver. Vous m'avez manqué

Apprentissage : la politique des chiffres fragilise les missions de l'Etat

Il est clair que l'exécutif prépare les prochaines échéances électorales et l'obsession majeure demeure l'inversion de la courbe du chômage. Malheureusement, tous les moyens sont bons pour atteindre cet objectif quitte à sacrifier l'avenir d'une partie de notre jeunesse. Peu de voix s'élèvent pour dire que "nous avons besoin de jeunes qui sachent lire, écrire et compter" (voir [le Bulletin académique n° 138](#)). Nous exposons ici quelques réactions et illustrations qui marquent le recul de l'Etat dans l'éducation et la formation de nos jeunes :

- **Le Président de la République** déclare que "L'apprentissage doit être la grande priorité", appelant à "un élargissement de l'offre et des périodes" d'apprentissage. En premier lieu, il confirme que les titres du ministère du Travail seront bel et bien ouverts à l'apprentissage, permettant notamment d'élargir les périodes d'accueil des apprentis. De plus, il soutient "les entreprises qui animent des écoles de production" qui "verront leurs dépenses reconnues à l'effort de dépense en faveur de l'apprentissage" ; ils invitent aussi les entreprises à créer leur propre CFA. Parallèlement, il annonce que l'Éducation nationale créera de nouvelles formations en apprentissage, avec 1 000 postes affectés à cette mission "dès 2017". Enfin, François Hollande appelle de ses vœux la mise en place de "jumelages" entre filières d'apprentissage et lycées professionnels "pour permettre des réorientations".

- **Le PDG de Foncia, François Davy** juge dans *Les Échos* que "permettre aux entreprises d'ouvrir des centres de formation pour apprentis va dans le bon sens" mais que "faire valider les diplômes obtenus par l'Éducation nationale est absurde".

- **L'ex-directeur général de l'Emploi Bertrand Martinot** propose dans le *JDD* : "quatre recettes pour relancer l'apprentissage" : il demande d'en faire "la voie de formation professionnelle de droit commun" et de "retirer à l'Éducation nationale "tout rôle dans la gestion et le pilotage de l'enseignement professionnel initial".

- **Saône-et-Loire : un "bus de l'apprentissage" dans les collèges.** Le conseil départemental de Saône-et-Loire finance, en partenariat avec la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, la tournée d'un "bus de l'apprentissage" qui, pendant le mois février 2016, fera le tour de la majorité des collèges du territoire. "L'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes, certains ne pouvant se rendre, pour des raisons d'horaires ou de distance, aux salons dédiés à l'orientation ou aux métiers organisés dans le département", précise un communiqué de presse. À bord du bus, des rencontres avec des représentants des CFA, de la CCI et de la CMA. Des documents contenant des informations sur l'apprentissage et les dates des prochaines portes ouvertes seront mis à la disposition des jeunes.

- **La fonction publique de l'État dépasse ses objectifs avec 4 300 contrats conclus à la rentrée 2015 (l'État comme employeur d'apprentis qui sont inscrits dans les CFA)**

Les administrations centrales et déconcentrées de l'État, et les établissements publics administratifs ont accueilli 4 300 jeunes en apprentissage depuis le lancement du plan d'action gouvernemental annoncé en mai 2015, d'après le ministère de la Fonction publique. L'exécutif s'était fixé comme objectif d'atteindre les 4 000 apprentis dans la fonction publique d'État en septembre 2015 et 10 000 en septembre 2016. A noter que 2 260 concernent l'éducation nationale (dont apprentis professeurs).

Brève SEGPA/EREA/ULIS : Stage interdépartemental ASH

Le SNUEP-FSU organise un stage interdépartemental sur les SEGPA et l'ASH le 11 février 2016 à Coutras (33).

La politique de l'ASH dans l'Académie, les effets de l'application de la nouvelle circulaire y seront abordés. Un point particulier sera fait sur le projet du rectorat de supprimer de nombreux postes de Professeurs des Ecoles EDUCATEURS. [Convocation et autorisation d'absence](#)

Audience. Lors d'une audience à la DSDEN 33, Mme TEMPLIER-THOMAS, DASEN ADJOINTE nous a dit qu'à la rentrée prochaine, les élèves d'ITEP scolarisés en SEGPA seraient véritablement inscrits dans les effectifs. Elle a conseillé de demander aussi l'affectation en SEGPA des élèves d'ULIS qui y sont en inclusion, et cela en établissant un dossier pour la CDOEA.

Dans le BO :

Une modification de la grille horaire des SEGPA (arrêté du 21/10/2015) est parue au BO le 7 janvier 2016. L'intitulé concernant les enseignements complémentaires en 4ème et 3ème est supprimé.

Enquête sur les IMP : Faisons le point tous ensemble !

Le SNUEP-FSU avait dénoncé la mise en place des IMP qui alourdissent la charge de travail des PLP alors que nous réclamions l'application de la pondération de 1,1 de laquelle ils et elles avaient été exclus, ainsi qu'un temps de service ramené à 15 h + 3 h. Nous avons rendu compte de ce nouveau dispositif dans la publication spéciale IMP1, parue en juin 2015.

Si un cadrage national a été mis en place dans la circulaire du BO n° 2015-058 du 29-4-2015 prenant en compte le niveau de rémunération et la définition des missions, à ce jour il reste une part importante d'incertitude notamment sur le volume des IMP disponibles par établissement : qui décide, comment, pourquoi et pour quelles missions ?

Afin de tirer un premier bilan de la mise en place des IMP et de pouvoir avancer sur nos revendications, qui sont celles des PLP, nous invitons tous les collègues à répondre à notre enquête en ligne sur <http://snuep.fr/metiers/enquete-imp>



COLLOQUE DU SNUEP-FSU, DÉCEMBRE 2015

« LES 30 DU BAC PRO : ALLER VERS LA REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC »

POUR VOIR OU REVOIR LE COLLOQUE EN VIDÉO

Consultez notre site : <http://snuep.fr/colloque-snuep-fsu/videos-du-colloque/>

« Histoire et enjeux de l'enseignement professionnel » avec **Guy Bruzy** (Université de Picardie Jules Verne)

« L'enseignement professionnel à l'heure des inégalités » avec **Séverine Depoilly** (Université Paris 8, Circeft-Escol, ESPE Paris)

« Au cœur du rapport école-entreprise, les discriminations en stage » avec **Fabrice Dhume** (ISCRA Méditerranée)

« Enjeux des contenus d'enseignement des diplômes de l'enseignement professionnel » avec **Fabienne Maillard** (Université Lille 3, Proféor-CIREL) et **Brigitte Trocmé** (DGESCO)

« L'ouvrier bachelier et son bac pro (dévalué ?) » avec **Henri Eckert** (Université de Poitiers)

« Les compétences au détriment des savoirs » avec **Nico Hirtt** (Appel pour une école démocratique)



Accompagnement personnalisé : Le travail syndical paie.

Nous avons été alertés par un collègue de Dordogne dont le Chef d'établissement avait cru bon de pondérer à 75% certaines heures d'AP (3 sont payées alors que 4 sont effectuées). Nous avons pris contact avec la DSM (direction des structures et moyens) du rectorat. Il en ressort la confirmation que les heures d'AP doivent être payées à taux plein sur 36 semaines. Il nous a été indiqué que la DSM, et nous l'en remercions, prendra contact avec ce chef d'établissement en vue de régulariser la situation des collègues avant les vacances de février.

Mouvement Inter académique : vérification du barème

Si vous avez demandé une mutation inter-académique, n'oubliez pas de vérifier votre barème sur SIAM entre le 21 janvier 14h00 et le 28 janvier 24h00. En effet le barème qui vous a été indiqué sur la confirmation de demande de mutation que vous avez reçue dans votre établissement n'est qu'indicatif. Le barème pris en compte pour le mouvement est celui qui apparaîtra sur Siam à partir du 21 janvier. Il peut être différent de celui indiqué sur la confirmation. En cas de problème, contactez nous rapidement afin que nous puissions intervenir avant la réunion du groupe de travail "barème inter" du 29 janvier, au plus tard le 27 janvier à 16h30 d'après la DPE. Après il sera trop tard. Les barèmes définitifs sans possible contestation seront consultables sur I-Prof le 2 février 2016.

Les commissaires paritaires du Snuep-FSU

La loi "Macron II" : suite à la lettre de la Secrétaire Générale de la FSU, la réponse du Président de la République n'a pas tardé.

Pour le SNUEP-FSU, ce n'est pas en s'attaquant à la formation professionnelle initiale et aux diplômes que l'on va résoudre le problème du chômage en France. L'ensemble des métiers aujourd'hui nécessite une formation globale qui intègre un degré de technicité et la connaissance. La délivrance du diplôme doit continuer à attester de l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers.

De plus, ce projet risque encore d'assécher le vivier de recrutement de professeurs de LP en disciplines professionnelles. Un recrutement déjà sinistré puisqu'il n'est prévu aucune ouverture de postes en 2016 pour les concours de PLP Coiffure et de PLP esthétique. C'est tout simplement inadmissible.

Et suite à la lettre de la Secrétaire générale de la FSU adressée au Président de la République, celui-ci vient d'y répondre en précisant son attachement à une « Ecole qui transmet à la fois des compétences et des connaissances certifiées, tout en incluant les valeurs nécessaires à l'exercice du métier de citoyen ... ».

Pour nous, la réponse du Président contient un élément très important puisqu'elle lie les compétences et les connaissances certifiées ; néanmoins, elle ne mentionne pas l'abandon des aspects négatifs de ce projet de loi !!!

Dernière minute : il semble que ce projet serait abandonné ; il n'est plus d'actualité mais ses dispositions feront l'objet d'amendements dans d'autres textes : le projet de loi sur le numérique d'Axelle Lemaire, celui sur le travail porté par Myriam El Khomri et le texte que défendra le ministre des Finances, Michel Sapin.